

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (1998)

Heft: 4

Artikel: Aménagement du territoire et esquisse d'indicateurs du développement durable

Autor: November, M. Andràs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aménagement du territoire et esquisse d'indicateurs du développement durable

30

L'étude de l'aménagement du territoire sous l'angle du développement durable constitue une étape importante dans l'appréhension de la notion de «durabilité» qui reste encore peu connue ou plutôt floue.

Mais avant d'essayer d'associer ces deux notions, il convient d'abord de s'interroger sur la nature même du concept de l'aménagement du territoire. En fait, l'aménagement du territoire est une activité paradoxale: d'une part, elle offre une très grande liberté d'imagination quant aux projets d'avenir d'une collectivité, mais d'autre part, l'imagination prospective est aussitôt confinée dans un appareil juridique contraignant, qui règle en détail tout changement concernant l'occupation du sol. Autrement dit, les politiques d'aménagement du territoire prescrivent des interventions délibérées et structurantes sur l'espace qui ne correspondent pas forcément à l'image idéale que les aménagistes présentent à la population. Le fossé se creuse ainsi entre les intentions prévues pour aménager le territoire et leurs réalisations dont les effets se déploient bien après leur mise en œuvre.

Ce simple constat permet d'établir qu'il existe un parallélisme entre l'aménagement du territoire et le développement durable. Il se manifeste notamment dans la coexistence conflictuelle des systèmes humains (activités économiques, sociales et culturelles) avec le système environnemental (ressources, patrimoine naturel et bâti, etc.) sur un territoire limité.

Au-delà des contradictions relevées qui sont d'ailleurs inhérentes aux activités humaines, le concept de développement durable dynamise l'aménagement du territoire, puisqu'il y introduit des aspects temporels, les échelles spatiales multiples (planétaires, nationales, régionales et locales). Il apporte un changement d'optique qui se préoccupe de combiner et intégrer les sphères économiques, sociales et environnementales. Il est difficilement concevable dès lors que l'aménagement du territoire puisse se faire sans tenir compte des exigences du développement durable. Mais, la convergence n'existe pas automatiquement. Bien au contraire, les intérêts multiples à l'œuvre peuvent mener à l'incompatibilité structurelle et institutionnelle entre les acteurs économiques et facteurs sociaux ou environne-

mentaux, même si les décideurs prônent l'harmonie des objectifs.

L'information régulatrice apparaît comme un des éléments centraux de la démarche du développement durable. C'est cette forme d'information qui permet d'assurer que les répercussions possibles d'une décision en matière d'aménagement du territoire ne soient irréversibles. Autrement dit, la notion d'indicateurs dépasse les statistiques (qui sont les informations fonctionnelles), ils combinent et structurent différentes données pour fournir un instrument de l'évaluation d'une idée, d'une situation, d'un programme ou d'un projet. Avec l'application de nouveaux instruments techniques, les perspectives prometteuses s'ouvrent quant à la viabilité de travailler avec l'information régulatrice. Mais pour arriver au bon usage des techniques, il faut les intégrer dans une vision interdisciplinaire. L'élaboration des indicateurs de développement durable (IDD) applicables à l'aménagement du territoire a précisément cette ambition de réunir des compétences et des connaissances qui sont à la base d'un dialogue social constructif.

L'indice de l'utilisation du sol «durable»

L'élaboration d'un indice de l'utilisation du sol «durable» est le premier pas concret dans cette direction. En effet, la notion de «densité» de l'habitat ou de la construction (plus exactement, l'indice de l'utilisation du sol qui exprime le rapport entre la surface du terrain à bâtir et la surface de plancher habitable) occupe une place centrale dans les projets de l'aménagement du territoire. En fait, elle est au centre des intérêts conflictuels des constructeurs (y compris des investisseurs) et les utilisateurs (habitants).

De point de vue de la durabilité, cette notion est trop simpliste et trop restrictive, car elle ne reflète ni l'emprise physique réelle d'une construction, ni les effets qui y sont liés: elle ne tient pas compte d'une part de l'occupation du sous-sol, des surfaces utilisées pour le stationnement des véhicules, de l'imperméabilisation du sol, des espaces verts (et la biodiversité), de la construction et utilisation plus ou moins intense des infrastructures (voies d'accès, télécommunications, transports publics, conduites d'eaux, d'électricité, de gaz, etc.), et d'autre part, elle ne reflète pas la densité des habitants, la taille et le

► **M. Andràs November**
Professeur à l'Institut
universitaire d'études de
développement (IUED)



taux d'occupation des logements, la consommation d'énergie, la quantité des déchets produits. Ces facteurs sont pourtant déterminants des points de vue environnemental et social.

En outre, le problème spatial que pose la densité est étroitement lié au facteur temporel. Ce dernier apparaît dans le «budget-temps» des habitants: la mobilité, la circulation et les déplacements à pied, en vélo ou en voiture varient en fonction de l'éloignement ou de la proximité des infrastructures commerciales, administratives, sanitaires ou culturelles. Ensuite, cette répartition du budget temps peut être traduit en consommation d'énergie et en émissions de CO₂.

Enfin, le concept de densité d'habitat a des dimensions psychologiques, souvent subjectifs, difficilement mesurables. Par exemple, la densité élevée des bâtiments et des logements peut entraîner la tension sociale, voire même la violence, et inversement, la densité trop faible est un facteur d'isolement.

La «densité durable» élargit donc le concept de l'indice d'utilisation du sol: elle invite à examiner une série de paramètres qui ne sont pas pris en considération par les planificateurs, urbanistes et architectes que séparément. Le moment est venu de les intégrer dans un indicateur synthétique qui montrerait la compatibilité entre les plans

d'aménagement du territoire et le développement durable.

Il faut bien reconnaître, en conclusion, que malgré les perspectives prometteuses, les problèmes de l'aménagement du territoire sont particulièrement complexes. A la complexité technique s'ajoute l'incertitude qui provient du fait que l'aménagement du territoire activité fondamentalement sociale mobilise un grand nombre d'acteurs (maîtres d'ouvrage, architectes, ingénieurs, fabricants de matériaux, entreprises de bâtiments, pouvoirs publics et leurs administrations et usagers privés ou professionnels des locaux construits), dont les intérêts peuvent être non seulement contradictoires, mais dont les comportements et opinions varient aussi en fonction du rôle changeants qu'ils assument (par exemple, le citoyen qui est en même temps locataire). D'où la nécessité, dans l'optique du développement durable, de disposer et de diffuser des informations fiables (fonctionnelles) et régulatrices (indicateurs), de comprendre les représentations sociales hétérogènes liées à l'aménagement de l'espace qui constitue le cadre quotidien de la vie, en développant la culture des négociations et pratiquant, le cas échéant, en cas de conflit persistant, la médiation.

© Foto Henri Leuzinger,
Rheinfelden